

# LA SUISSE VOTE

23 SEPTEMBRE 2018



LA POLITIQUE FACILEMENT EXPLIQUÉE :  
UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE

# SOMMAIRE

Voies cyclables	4
Aliments équitables	6
Souveraineté alimentaire	8

## Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

## Neutralité politique

La brochure de votation est politiquement neutre et constitue une aide au vote destinée aux jeunes. Les principes de la liberté de vote sont respectés (formation d'une opinion non faussée) et soumis au contrôle d'un comité neutre, lequel vérifie et garantit également la conformité avec le matériel de vote officiel.

## Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son programme easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

## Avertissement

Tous les droits, et les titres pour toutes les informations et le contenu (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de l'aide au vote easyvote sont la propriété intellectuelle de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure : [easyvote.ch/desabonner](http://easyvote.ch/desabonner).

## Engage-toi

Engage-toi dans un parlement des jeunes. Tous les informations sur [jugendparlamente.ch](http://jugendparlamente.ch)

## Transparence

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, art. 7 al. 1)

## Mise en page

Isabelle Lindner, Yorick Pels

## Correction

Textocreativ

## Impression

Jordi AG – das Medienhaus

## Tirage

118 070

## Rédaction

Zoë Maire (Responsable), Barry Lopez, Chiara Büchler, Dominic Hauser, Elena Lorenzo, Jasmin Richiger, Michèle Bächli, Muriel Amstutz, Ollin Söllner, Samuel Mittag, Severin Marty, Sven Egloff

# #BESMART. VOTE !

Et si tu as lu cette brochure et que tu as déjà rempli ton bulletin de votation, passe-la à ta/ ton ami(e) et écris-lui également pourquoi elle/il devrait aller voter :

Bonne lecture !



**Zoë Maire** (rédactrice en chef) et l'équipe easyvote

P.S. : si tu le souhaites, tu peux nous envoyer ce message via Insta ou FB. Le meilleur message de motivation gagnera le respect de l'équipe easyvote ;)

# Voies cyclables

## Situation actuelle

En Suisse, la planification, la construction et l'entretien des voies cyclables sont du ressort des cantons et des communes. Pour revaloriser le trafic cycliste, l'initiative vélo a été soumise en 2015. Cette dernière souhaitait que la Confédération soit tenue de soutenir les voies cyclables.

Pour le Parlement, cette initiative allait trop loin. Il a donc décidé d'élaborer un **contre-projet direct**. Les auteurs de l'initiative étaient satisfaits du contre-projet et ont donc retiré l'initiative vélo. Nous votons à présent sur le contre-projet direct.

## Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, la Constitution fédérale sera modifiée. Les cantons et les communes resteront responsables de la planification, de la construction et de l'entretien des voies cyclables.

Désormais, la Confédération pourra les soutenir dans leur tâche. De plus, elle pourra fixer des principes applicables aux voies cyclables et informer concernant les réseaux de voies cyclables. Les voies cyclables bénéficieront ainsi du même statut juridique que les chemins et sentiers pédestres.

Si l'initiative est acceptée, la Constitution fédérale sera modifiée. Pour mettre en œuvre la modification de la Constitution, le Parlement devra élaborer une loi après l'acceptation de l'objet. Les nouvelles tâches concrètes de la Confédération dépendront alors de cette loi.

La loi donnera à la Confédération probablement les mêmes tâches qu'elle possède aujourd'hui déjà concernant les chemins et sentiers pédestres. Ainsi, la Confédération collectera entre autres des données sur les voies cyclables et établira des statistiques. Ces dernières pourront par exemple être utilisées pour des cartes ou des applications. En outre, la Confédération pourra définir des standards pour les voies cyclables. Ils concerneront par exemple la largeur des voies cyclables ou encore les mesures de sécurité à respecter.

Si l'initiative est acceptée, la Confédération estime que ces modifications coûteront environ 1.8 million de francs par année.

## Contre-projet direct ?

Avec une initiative populaire, la Constitution fédérale doit être modifiée. Lorsqu'une initiative populaire est déposée, le Parlement et le Conseil fédéral peuvent proposer une autre modification de la Constitution. C'est ce que l'on appelle un contre-projet direct. Le comité d'initiative peut ensuite décider s'il souhaite retirer sa propre initiative. Si l'initiative n'est pas retirée, nous votons aussi bien sur l'initiative que sur le contre-projet direct. Si l'initiative est retirée, nous ne votons que sur le contre-projet direct. C'est le cas pour cet objet.

## But

Les voies cyclables doivent disposer du même statut juridique que les chemins et sentiers pédestres. La Confédération peut ainsi également promouvoir les voies cyclables.

## Arguments

### Oui

#### Partisans

- Aujourd'hui, les bus, les trains et les routes sont souvent bondés. De bonnes voies cyclables encouragent la population à utiliser le vélo.
- Le trafic cycliste représente le seul domaine où le nombre de personnes tuées ou blessées dans des accidents a connu une hausse ces dernières années. De meilleures voies cyclables augmentent la sécurité.
- Les développements technologiques rendent le cyclisme toujours plus attrayant. Il est donc judicieux de soutenir le trafic cycliste.

### Non

#### Opposants

- L'objet entraînera des coûts annuels supplémentaires élevés pour la Confédération.
- La répartition des tâches dans le domaine des voies cyclables entre la Confédération, les cantons et les communes fonctionne bien. La Suisse est déjà aujourd'hui un pays de cyclistes et une modification n'est pas nécessaire.
- Avec de meilleures voies cyclables, la population ne roulera pas forcément davantage à vélo, puisque, souvent, ce moyen de transport n'est pas une alternative possible à la voiture. L'objet ne réduira donc pas les bouchons.

#### Conseil national



**pour**

115 oui

70 non

0 abstention

#### Conseil des États



**pour**

37 oui

1 non

2 abstentions

#### Conseil fédéral



**pour**

# Aliments équitables

## Situation actuelle

La Suisse produit environ 50 % des aliments qu'elle consomme. Il existe aujourd'hui différentes prescriptions pour la production des aliments. Ces dernières règlent entre autres comment les animaux doivent être détenus et quelle qualité les aliments doivent avoir. L'initiative pour des aliments équitables souhaite adapter ces prescriptions. C'est sur cette initiative que nous votons à présent.

## Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, la Confédération devra promouvoir les aliments de bonne qualité produits dans le respect de l'environnement et des animaux ainsi que dans des conditions équitables. Pour ce faire, elle dispose de différentes possibilités. Elle peut par exemple imposer une obligation de déclaration plus exacte, modifier les **droits de douane** et obliger les producteurs d'aliments à poursuivre des objectifs sociaux et écologiques. Tu découvriras ce que cela signifie ainsi que toutes les autres possibilités sur [easyvote.ch/alimentsequitables](https://easyvote.ch/alimentsequitables).

L'initiative demande également des prescriptions plus strictes concernant les aliments importés. Les produits importés sont des produits fabriqués à l'étranger et vendus en Suisse.

## But

**La Confédération doit promouvoir les aliments de bonne qualité qui sont produits dans le respect de l'environnement et des animaux ainsi que dans des conditions équitables.**

Pour les denrées alimentaires agricoles qui ne sont pas transformées ou qui ne sont que légèrement (p. ex. les œufs ou la viande), les mêmes prescriptions s'appliquent que pour les aliments produits en Suisse.

Pour les denrées alimentaires composées ou ayant un degré de transformation plus élevé (p. ex. les pizzas surgelées ou les pâtes), la Confédération doit veiller à ce que les mêmes prescriptions s'appliquent à plus long terme que celles valables pour les aliments produits en Suisse.

La Confédération doit faire en sorte que toutes ces prescriptions soient respectées, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger (p. ex. par le biais de contrôles).

## Droit de douane



Un droit de douane est une taxe qui doit être payée à l'État lorsque certains produits sont importés en Suisse. Le droit de douane augmente ainsi le prix du produit importé.

### Arguments

Oui

Partisans

- L'initiative veille à ce que davantage d'aliments respectueux des animaux et de l'environnement et produits dans des conditions équitables soient disponibles à l'achat. Tout le monde profite de cette démarche.
- Près de la moitié des aliments sont importés. Il convient de s'assurer que ces aliments soient également de bonne qualité.
- En Suisse, un nombre croissant plus de viande et d'œufs provenant d'élevages intensifs sont disponibles à l'achat sans que les consommateurs le sachent. La déclaration des aliments doit donc être améliorée.

Non

Opposants

- Il existe aujourd'hui déjà des prescriptions strictes pour la production d'aliments en Suisse. L'initiative n'est donc pas nécessaire.
- Des accords internationaux sont actuellement en vigueur, ils définissent les mêmes conditions pour le commerce des aliments dans différents pays. L'initiative pour des aliments équitables met ces accords en danger.
- Les contrôles permettant de vérifier si les prescriptions sont respectées à l'étranger sont fastidieux et pourraient également augmenter le prix des aliments.

Conseil national



**contre**

37 oui  
139 non

17 abstentions

Conseil des États

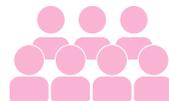


**contre**

1 oui  
34 non

7 abstentions

Conseil fédéral



**contre**

# Souveraineté alimentaire

## Situation actuelle

La souveraineté alimentaire signifie que chaque pays est en mesure de définir lui-même sa politique alimentaire et agricole, sans nuire aux autres pays.

En 2016, une initiative souhaitant apporter des modifications à la politique alimentaire et agricole suisse a été déposée. Nous votons à présent sur cette initiative.

## Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, l'agriculture paysanne locale en Suisse sera renforcée. Cela impliquerait surtout un soutien à la production locale via les petites exploitations familiales. L'agriculture doit être durable, diversifiée et exempte d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Si l'initiative est acceptée, la Confédération devra, entre autres, mettre en œuvre les tâches suivantes :

- Elle devra veiller à ce que davantage de personnes travaillent dans le domaine de l'agriculture. De plus, les mêmes conditions de travail devront s'appliquer à travers toute la Suisse, par exemple concernant les salaires et le nombre de jours de vacances.
- Pour les produits importés s'appliqueront les mêmes prescriptions écologiques et sociales que pour les produits suisses. Les produits importés correspondent aux produits fabriqués à l'étranger et vendus en Suisse. Pour atteindre cet objectif, la Confédération peut prélever les [droits de douane](#) ou interdire l'importation des différents produits.

## But

**L'agriculture locale doit être renforcée en Suisse. Cette dernière doit être durable, diversifiée et exempte d'organismes génétiquement modifiés (OGM).**

- La Confédération veille en outre à ce que les prix soient équitables dans l'agriculture. Davantage d'informations concernant les prix doivent être mises à la disposition des agriculteurs et des consommateurs.
- En outre, tout emploi d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sera définitivement interdit en Suisse. L'utilisation d'OGM modifie les gènes des plantes, par exemple pour qu'elles grandissent plus vite ou deviennent plus grandes. Aujourd'hui, l'emploi d'OGM n'est autorisé en Suisse qu'à des fins de recherche. Pour tous les autres domaines, il existe un [moratoire](#) valable jusqu'en 2021 au moins.

Deux initiatives sur le même sujet. Quelles sont les différences ? Tu les trouveras ici :

[easyvote.ch/souverainetealimentaire](https://easyvote.ch/souverainetealimentaire).





## Moratoire

Un moratoire implique que quelque chose est interdit pour une période définie. En Suisse, il existe un moratoire sur l'utilisation d'OMG depuis 2005. Ce dernier a déjà été prolongé deux fois par l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des États) et s'applique actuellement jusqu'en 2021. L'OGM est donc interdit en Suisse jusqu'en 2021 au moins.

## Arguments

Oui

Partisans

- Au cours des dernières décennies, de nombreuses exploitations agricoles ont fermé et de nombreux emplois ont été perdus dans le domaine de l'agriculture. L'initiative renforce à nouveau l'agriculture.
- Les distributeurs en particulier, comme les supermarchés, ont une grande influence sur le marché. La position des agriculteurs est renforcée avec cette initiative.
- L'initiative apporte une contribution à une agriculture mondiale sociale et écologique.

Non

Opposants

- L'initiative mène à une politique agricole des années 1990. Elle compromet les progrès réalisés ces 25 dernières années.
- L'initiative conduit à des coûts plus élevés pour l'État et à une augmentation des prix des aliments. Elle nuit donc également aux consommateurs.
- Certaines parties de l'initiative, par exemple celle concernant l'importation d'aliments, sont incompatibles avec les accords internationaux. Cela nuit à la Suisse dans le commerce international.

Conseil national



**contre**

23 oui

146 non

24 abstentions

Conseil des États



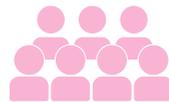
**contre**

1 oui

37 non

4 abstentions

Conseil fédéral



**contre**

## PASENVIE ?

On ne peut presque pas accepter cette excuse ! Avec cette brochure, il te faut peu de temps pour comprendre le sujet. Alors prends le temps de le faire. Avec qui votes-tu ? Dis-le-nous sur Insta 📷 via [#easydevoteravec](https://www.instagram.com/easydevoteravec).

## JSAISPAS ?

Vraiment ? Tu as la brochure easyvote entre tes mains. Et nous avons encore beaucoup plus : sur [easyvote.ch](https://www.easyvote.ch). Tu y trouveras 🧑🏫 sur les sujets de votations. De plus, des informations complémentaires t'attendent, dans le but de compléter tes connaissances de base.

## ETLETIMBRE ?

Il y a plusieurs possibilités : Demande-le à tes parents ou tes grands-parents. S'ils n'en ont pas, tu peux aller au kiosque. Ou tu peux acheter un timbre en envoyant un sms à la poste via le service : « Timbres-poste SMS ».

## ETQUAND ?

Le plus simple c'est de mettre l'enveloppe dans la boîte aux lettres, avant le jour de votation. Parce que tu n'iras probablement pas à l'urne le dimanche à 8h du matin... Avec un timbre B tu peux garder ton enveloppe jusqu'au 18 septembre. Avec un timbre A, tu peux même garder ton enveloppe jusqu'au 20 septembre.

## ETLABOITEAUXLETTRES ?

N'aie pas peur, ce n'est pas difficile à trouver. Le moyen le plus simple est d'aller dans une gare. De plus, nous avons listé toutes les boîtes aux lettres de la Suisse (yep !) sur une carte. Regardez ici : [easyvote.ch/ouvoter](https://easyvote.ch/ouvoter).

# #BESMART. VOTE !



OUVRE L'ENVELOPPE  
REPLIS LE BULLETIN  
SIGNE LE BULLETIN  
ENVOIE L'ENVELOPPE  
ET C'EST FAIT !



**DSJ FSPJ FSPG**

Dachverband Schweizer Jugendparlamente  
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes  
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani



**SQS-GoodPriv@cy**

easyvote fait l'objet d'une certification en  
matière de protection des données selon les  
exigences du label de qualité GoodPriv@cy.



**Climatiquement neutre**

Impression  
ClimatePartner.com/53458-808-9004

**easyvote.ch**

DSJ | FSPJ | FSPG easyvote | Seilerstrasse 9 | 3011 Berne | info@easyvote.ch